



Provision sur terme et fichage BDF

Par **mimimi**, le **29/04/2013 à 13:52**

Bonjour,rnrnJ'ai eu quelques soucis financiers il y a un certain temps. Je suis fichée BDF. J'avais, avant cela, souscrit un prêt toujours en cours actuellement.rnJ'ai eu quelques incidents de paiement au début mais depuis 2 ans plus aucun incident de paiement.rnVoici ma question :rnEn plus des échéances de mon prêt 150 € tous les mois, ma banque me prélève des "provisions sur terme" au titre de ce prêt dont les montants sont aléatoires et les dates de prélèvement également. Quelqu'un saurait-il de quoi il retourne ? rnQuestion subsidiaire : une fois que les 5 ans d'interdit bancaire sont écoulés, la dette est elle toujours due (faut il toujours la régler ?).rnMerci d'avance

Par **amajuris**, le **29/04/2013 à 14:39**

bjr, rnL'interdiction bancaire ne concerne pas votre créancier à qui vous devrez toujours votre dette.rncdt